

COMPTE-RENDU DU CHSCT DU 7 MAI 2020

De nombreuses questions ont été abordées. Vous trouverez ci-dessous un résumé de cette réunion.

Le Dasen ne souhaite pas mettre la pression sur les Directeurs. Ces derniers, en cas de problème, ne doivent pas hésiter à contacter leur IEN.

Notre département étant en zone rouge, la rentrée des collèges est repoussée, dans un 1^{er} temps au 25 MAI (à confirmer)

L'UNSA a demandé plus de cohérence et une meilleure anticipation !

Nous avons également dénoncé « la cacophonie » des différentes enquêtes (dsden / rectorat...)

COMMUNICATION AUX FAMILLES

LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE	PREVENIR LES FAMILLES AYANT SOUHAITE SCOLARISER LEUR ENFANT Pour cela, un mail « type » va arriver dans les boîtes « mails école » rapidement. Mail 1 : pour les écoles qui ont une date de reprise précise : 14 / 18 / 25 Mail 2 : pour ceux dont les mairies hésitent encore Les mails peuvent être modifié afin de coller aux réalités de votre école.	TRANSMITTE CE MAIL AUX FAMILLES INSCRITES RAPIDEMENT... Nous déplorons que tout doive se faire dans l'urgence
------------------------------------	---	--

MISE EN PLACE DU PROTOCOLE SANITAIRE

FORMATION DES ENSEIGNANTS	Un parcours magistère est proposé afin de nous aider à mieux appréhender le protocole sanitaire.	
LES MASQUES	Ils seront livrés par les infirmières scolaires. Elles pourront si nécessaire, faire un point sur leur utilisation. (Mail arrivé jeudi à 17H30) <ul style="list-style-type: none"> • La distribution aura lieu lundi 11 et mardi 12 POUR LES ECOLES HORS BELFORT • Pour les écoles de Belfort il faut aller les chercher à la DSDEN • Pour les 2 jours de pré rentrée : <ul style="list-style-type: none"> - Soit, vous n'êtes pas trop nombreux et vous pouvez vous réunir tout en respectant la distanciation sociale - De plus, si vous avez des masques personnels, vous pouvez les utiliser - Soit, vous ne souhaitez pas vous réunir sans masque et donc... <p style="text-align: center;">VOUS POUVEZ RESTER EN DISTANCIEL LUNDI 11 ET/OU MARDI 12 ET FAIRE VOS 2 JOURS DE PRE RENTREE JEUDI 14 ET/OU VENDREDI 15</p>	Pensez à prévenir la Mairie et l'IEN si vous décidez de décaler la pré rentrée.
ENTRETIEN DESINFECTION	Un protocole de nettoyage et de désinfection doit vous être fourni par la mairie.	Informer immédiatement l'IEN qui

<p>DES LOCAUX</p> <p>LIVRAISON DE PRODUITS D'ENTRETIEN ET DE NETTOYAGE</p> <p>CAS PARTICULIER DE BELFORT</p>	<p>S'il n'est pas conforme, vous devez informer le maire et votre IEN de façon à le faire évoluer. Si vous n'obtenez pas d'amélioration, vous pouvez prévenir que la rentrée ne pourra pas se faire à la date prévue. Les produits nécessaires devront être livrés avant la reprise.</p> <p>A Belfort, les services de la mairie ont envoyé un courrier qui ne respecte pas le protocole national : c'est le Dasen qui va se faire le relais des directrices-teurs. De votre côté, vous pouvez faire remonter vos demandes pour que le protocole soit appliqué (par exemple bien faire apparaître vos demandes d'essuie-mains en papier)</p>	<p>lui, pourra appuyer vos demandes auprès du Maire.</p> <p>Utiliser du gel hydroalcoolique n'est pas recommandé chez les plus jeunes !</p>
<p>UTILISATION DE LA PHOTOCOPIEUSE</p> <p>DISTRIBUTION DE FEUILLES</p>	<p>Il est tout à fait possible de distribuer des feuilles aux élèves. Des précautions doivent être prises : FAIRE LES PHOTOCOPIES LA VEILLE SI POSSIBLE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Je me lave les mains - Je fais mes photocopies - Je dépose les feuilles sur les tables individuelles TOUJOURS LA VEILLE SI POSSIBLE 	<p>Penser à passer une lingette sur la photocopieuse avant et après utilisation</p>

ACCUEIL DES ELEVES

<p>Pour les personnels soignants et de sécurité</p>	<p>Les écoles qui accueillent actuellement ces élèves fonctionneront sous le même format, jusqu'au vendredi 15 mai Ensuite, les écoles ouvriront donc l'accueil se fera dans l'école de l'enfant. Si, dans une commune donnée, l'école n'ouvre pas, les parents doivent solliciter le maire</p>	<p>Pas de nouvelles inscriptions sauf pour les personnels soignants et de sécurité qui reprendraient leur activité.</p>
<p>COMMENT SCOLARISER LES ELEVES ?</p> <p>PRIORISER</p> <p>ALERTER LES MAIRIES</p>	<p>Priorité réaffirmée aux GRANDES SECTIONS et au CP et CM2 On ouvre également aux familles dont les parents travaillent (santé, sécurité, militaires, enseignants), quelque soit le niveau de classe. Puis, éventuellement aux autres familles qui travaillent et qui n'ont pas de solution de garde</p> <p style="text-align: center;">QUE FAIRE SI VOUS AVEZ TROP D'ELEVES ?</p> <p>Si vous estimez que les conditions de sécurité sanitaires ne sont pas réunies, du fait du nombre d'élèves à accueillir, vous devez mettre en place des priorités. Tout le monde ne sera pas accueilli. Ou alors juste 2 jours. Vous pouvez également solliciter les mairies afin de mettre en place un service de garde sur le temps scolaire. Pour le moment, le Dasen n'a aucune certitude sur ce point !</p>	<p>Le Dasen l'a réaffirmé, le SE UNSA le répète : Si on ne peut pas être en sécurité... on n'accueille pas !</p>

POUR LUNDI 11 et MARDI 12 DISTANCIEL OU PRESENCIEL	Lors des 2 jours de pré rentrée, vous n'avez pas à gérer votre classe en distanciel. C'est une demande ferme du SE UNSA depuis le début : pas de double journée !	
LES PERSONNELS : enseignants, Aesh, Service civique...		
ECOLES OU BEAUCOUP DE COLLEGUES RESTERONT EN DISTANCIEL	Le dasen va répartir les remplaçants au mieux. Dans les écoles où il n'y a personne !!! puis là où il y a beaucoup d'élèves à accueillir. Des collègues des petites écoles pourront donc se retrouver seul dans leur école, s'ils n'ont pas beaucoup d'élèves inscrits.	
ENSEIGNANTS DONT LE SERVICE EST REPARTI SUR PLUSIEURS ECOLES	Il faudra revoir les emplois du temps de façon à éviter trop de déplacements. Il faut que l'organisation choisie ait du sens. L'IEN pourra être sollicité si besoin.	Nous avons demandé à ce que le Dasen limite au maximum les déplacements entre 2 écoles sur une même journée.
SI VOUS AVEZ UN CAS DE SUSPICION DE COVID DANS VOTRE ECOLE	Le protocole sanitaire précise la marche à suivre. Il y aura un dépistage effectué et un suivi important (isolement) afin de briser les chaînes de contamination.	Des numéros d'appel nous seront donnés par la DSDEN.
CAS DES PERSONNELS AYANT ETE VICTIMES DU COVID	Si vous avez été victime du Covid pendant le confinement, et si votre médecin estime que vous êtes guéri et en mesure de reprendre votre travail, il n'y a pas besoin d'un certificat médical de reprise.	
CAS PARTICULIER DES AESH	Les aesh bénéficient du même protocole que les enseignants... ; sauf que la distanciation sociale est beaucoup plus difficile à mettre en place. Nous avons donc soulevé ce problème. Et qu'en est-il lorsque l'aesh s'occupe de deux enfants différents dans la même journée ? Le Dasen va y réfléchir et nous attendons des précisions Sinon, un-e AESH qui ne pourrait pas être en présentiel, pourrait éventuellement établir le contact à distance avec les enfants qui lui sont confiés.	Des précisions à apporter !
QUE FAIRE DE VOS ENFANTS ?	SI L'ECOLE DE VOS ENFANTS N'OUVRE PAS ET LA VOTRE... SI ! Pour les 11 et 12 mai, vous pouvez emmener vos enfants avec vous. Ensuite, le Dasen ne sait pas encore... à voir...si vous pourriez encore bénéficier d'une autorisation spéciale d'absence ?	Nous attendons une réponse du Dasen.